



Construction sur un terrain appartenant à un des époux

Par **bandolo**, le **31/05/2022** à **22:06**

Ma fille doit construire avec son compagnon sur un terrain dont elle a hérité. . Ils sont Pacsés et tous les deux salariés et doivent engager un crédit afin de réaliser cette construction. Le couple doit-il passer devant un notaire pour rédiger un accord réglant le sort de cette construction en cas de séparation.

Bonjour,

Les formules de politesse (bonjour, merci) sont obligatoires sur ce forum !

Merci pour votre attention.

Par **Marck.ESP**, le **01/06/2022** à **08:15**

BONJOUR (merci d'avance de penser aux simples formules de politesse).

[quote]

Le couple doit-il passer devant un notaire pour rédiger un accord réglant le sort de cette construction en cas de séparation.

[/quote]

Tout à fait recommandé, car juridiquement l'édifice appartient au propriétaire du terrain (article 552 du CC)

Il faut faire mention de l'existence d'un droit de créance de celui qui a participé au financement, vis à vis du propriétaire de la construction.

Conserver toute trace, car il conviendra de pouvoir apporter la preuve de cette participation au financement de la construction. À défaut d'accord amiable, il faudra porter le litige devant un tribunal.

Ceci a été rappelé par un arrêt de la Cour de cassation du 16 mars 2017.

[Cass.civ 3.16 mars 2017 n°15-12.384.](#)

Par **bandolo**, le **01/06/2022** à **10:06**

Bonjour,

je vous remercie infiniment pour cette réponse à ma question.

Je vous prie de m'excuser pour l'absence de formule de convivialité sur ma question.

Bien respectueusement.